

Comité syndical de l'EPAGE Sequana du mercredi 7 avril 2021 CHATILLON-SUR-SEINE

Présents (délégués GEMAPI) : Messieurs-dames Eric TRIBOULET, Jean-Luc VERITA, Jean-Pierre BRIGAND, François FLEURY, Francis LABREUCHE, Gilles GUYARD, Sylvain LACOMBE, Séverine CHUPIN-BERTRAND, Marjorie DUCLOZ, Gérard DEFER, Mickaël CAPLET, Thierry NAUDINOT, Valérie BOUCHARD, Jean-Pierre CLERC, Sandrine LALLEMANT, Georges MORIN, Jean-Marc CHAPUT, Didier BREDIN, Victor LENOBLE, Daniel SIREDEY, Gilles MARIE, Joëlle PAYOT, Christian DEMOINGEOT, Michel CHAUVE, Thierry AUBRY, Jean-Michel ANTONI, Raphaëlle VAUTRIN, Eric TILQUIN, Hélène ONGARO, Maud LACHOUETTE, Eric RAMOUSSE, Dominique BAYEN, Philippe LEFEBVRE, François POUHIN, Jean-Pierre SCHAEFFER, Victor MATRAT, Gérard CHAUVE, Pierre LECOEUR, Vincent CHAUVOT, Jean-Michel GUIRADO, Florence BOUCHARD, Jean-Louis TROISGROS, Philippe VINCENT, Christophe VERDOT, Agnès CHAUMONNOT, Nicolas SCHMIT, Christophe FOUILLAND et Marcel VERNEVAUT.

Présents (délégués Animation) : Messieurs-dames Jean-Luc VERITA, Jean-Pierre BRIGAND, François FLEURY, Francis LABREUCHE, Gilles GUYARD, Sylvain LACOMBE, Séverine CHUPIN-BERTRAND, Jean-Marc PERTUISOT, Marjorie DUCLOZ, Gérard DEFER, Mickaël CAPLET, Thierry NAUDINOT, Valérie BOUCHARD, Christian DRUETTE, Jean-Pierre CLERC, Sandrine LALLEMANT, Georges MORIN, Didier BREDIN, Olivier GUILLEMAN, Daniel SIREDEY, Olivier VAN HECKE, Stéphane BRULEY, Fabien CHAUMONNOT, Christian DEMOINGEOT, Michel CHAUVE, Thierry AUBRY, Michel PITOIS, Jean-Alain PRASSL, Eric TILQUIN, Hélène ONGARO, Maud LACHOUETTE, Eric RAMOUSSE, François RIARD, Thierry GRANDCHAMP, Victor MATRAT, Gérard CHAUVE, Pierre LECOEUR, Vincent CHAUVOT, Jean-Michel GUIRADO, Florence BOUCHARD, Jean-Louis TROISGROS, Murielle DETOT, Emeric ROGER, Christophe VERDOT, Chrislaine GUELDRY, Gilles PETIT, David LEVEILLE et Philippe TRINQUESSE.

Soit 48 membres présents pour la compétence GEMAPI et 48 membres présents pour la compétence animation.

Le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres du comité syndical et leur propose de valider le compte-rendu du précédent comité syndical. Celui-ci est approuvé sans objection.

Il présente ensuite l'ordre du jour, en demandant l'approbation des délégués pour y ajouter une délibération relative à la réalisation de levés topographiques complémentaires. Ces derniers acceptent.

- **Délibérations :**

- Vote du compte administratif 2020,
- Vote du compte de gestion 2020,
- Vote du budget 2021,
- Travaux de restauration de l'Ource sur le lieu-dit du Carré Rouge à Villars-Santenoge,
- Travaux de restauration de la zone humide de la combe au Barbot à Bure-les-Templiers,
- Réalisation de levés topographiques complémentaires sur les bassins de l'Ource et de la Laignes.

- **Questions diverses.**

❖ **Compte administratif 2020**

Le comité syndical vote le compte administratif 2020 et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT		
	Dépenses	Recettes
Prévu	356 533,88 €	366 024,25 €
Réalisé	317 581,70 €	355 496,53 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €

FONCTIONNEMENT		
	Dépenses	Recettes
Prévu	1 244 382,98 €	1 244 382,98 €
Réalisé	949 211,36 €	1 088 699,86 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €

Résultat de clôture de l'exercice :

- Investissement : 37 914,83 €
- Fonctionnement : 139 488,50 €
- Résultat global : 177 403,33 €

Vote : 94 voix pour, une abstention.

❖ **Approbation du compte de gestion 2020**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2020,

Le comité syndical déclare que le compte de gestion dressé par le trésorier pour l'exercice 2020, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote : pour à l'unanimité.

❖ **Vote du budget primitif 2021**

Le comité syndical vote les propositions nouvelles du budget primitif 2021 :

Investissement

- Dépenses : 90 833 €
- Recettes : 188 383,96 €

Fonctionnement

- Dépenses : 1 232 145,50 €
- Recettes : 1 232 145,50 €

Pour rappel, total budget :

Investissement

- Dépenses : 90 833 € (dont 0,00 € de RAR)
- Recettes : 188 383,96 € (dont 0,00 € de RAR)

Fonctionnement

- Dépenses : 1 232 145,50 € (dont 0,00 € de RAR)
- Recettes : 1 232 145,50 € (dont 0,00 € de RAR)

Un des membres du comité demande pourquoi la section fonctionnement est plus importante que la section investissement. M. Thierry NAUDINOT, ancien Président de l'EPAGE, répond que les investissements correspondent aux travaux et biens que l'EPAGE a en propriété. Il est donc normal que la partie fonctionnement soit plus importante.

Vote : pour à l'unanimité.

❖ **Travaux de restauration hydromorphologique de l'Ource sur le lieu-dit du Carré Rouge à Villars-Santenoge**

Afin de restaurer l'hydromorphologie, les habitats aquatiques et favoriser les capacités auto-épuratrices du cours d'eau sans augmenter le risque d'inondation, l'EPAGE Sequana propose sur le lieu-dit du Carré Rouge à Villars-Santenoge : la remise au point bas de l'Ource sur 450 mètres linéaires, la suppression des digues sur deux plans d'eau et le comblement de l'ancien lit.

Le montant des travaux est estimé à 100 000 € TTC. Cette action hors-CTEC pourra faire l'objet de subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et de l'EPTB Seine Grands Lacs.

Il est proposé au comité syndical de :

- Valider le projet de travaux,
- Autoriser le Président à lancer, le cas échéant, les demandes de financement auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et de tout autre financeur potentiel,
- Autorise le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Vote : pour à l'unanimité.

❖ **Restauration de la zone humide de la combe au Barbot à Bure-les-Templiers**

Le site se situe au Nord de la commune de Bure-les-Templiers, dans la Combe au Barbot dans laquelle le ruisseau de Bure prend sa source plus en amont. Le ruisseau traverse la zone humide puis ressort à l'aval, passe sous le village via des buses pour se jeter dans l'Arce. La zone humide s'est développée dans le lit

d'un ancien étang (environ 5 000 m²) qui a été abandonné en 2005 suite à l'abandon du Moulin et à l'interdiction de remise en eau de l'étang.



La commune de Bure-les-Templiers a fait appel à l'EPAGE Sequana car elle souhaite restaurer la zone humide et permettre son accès au public.

Afin de restaurer l'hydromorphologie, les habitats aquatiques et favoriser les capacités auto-épuratrices de la zone humide, l'EPAGE Sequana propose : de rouvrir le milieu qui tend à se fermer par le développement des saules, d'arasers l'ancienne digue en rive gauche de l'étang pour permettre l'étalement de la zone humide et créer un sentier pédagogique agrémenté de panneaux de sensibilisation pour faire le tour du site.

Le montant des travaux est estimé à 50 000 € HT. Cette action hors-CTEC pourra faire l'objet de subventions de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, de la Région Bourgogne-Franche-Comté, du Conseil Départemental de Côte d'Or et du Parc National de Champagne-Bourgogne de 80 à 100 % (en discussion).

Il est proposé au comité syndical de :

- Valider le projet de travaux et de se porter maître d'ouvrage pour cette action,
- Autoriser le Président à requérir des financements auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, la Région Bourgogne-Franche-Comté, le Département de Côte d'Or, le Parc National et tout autre financeur potentiel,
- Autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Vote : pour à l'unanimité.

❖ Réalisation de levés topographiques complémentaires sur les bassins de l'Ource et de la Laignes

Dans le cadre de l'étude de modélisation hydraulique, des levés topographiques complémentaires aux relevés LIDAR sont nécessaires. Cette mission a déjà fait l'objet d'un marché public pour les levés sur la Seine, un second marché inférieur à 90 000 € (Publicité au BOAMP ou dans un JAL) doit être déposé pour la tranche Ource/Laignes.

Il s'agit de caractériser les « sections hydrauliques » de chacun des ouvrages. Dans le cas des vannes et autres organes mobiles, il s'agit de caractériser l'ouvrage en position « toutes vannes ouvertes / levées ».

Le présent marché porte sur l'acquisition de données topographiques, sur leur post-traitement et leurs dérivations sous forme de profils hydrauliques, levés d'ouvrages et plans côtés.

Le secteur d'intervention concerne les bassins de l'Ource et de la Laignes. La localisation souhaitée des différents profils topographiques sera précisée dans le bon de commande.

Le présent marché est établi pour une durée d'un an.

Les levés à effectuer concernent :

- Ponts sur la rivière ou canal d'amenée / de fuite
- Buses traversant des remblais
- Vannes et / ou déversoirs nécessaires aux installations utilisant la force hydraulique (moulins, micro-centrales, ...)
- Section hydraulique du lit mineur du cours d'eau

Le montant des levés est estimé à 86 556 € TTC. Cette mission fait partie de l'action 7.1 du CTEC et fait déjà l'objet de subventions de l'Etat (fond Barnier) à hauteur de 30 %, de l'AESN à hauteur de 20 % et de l'Europe (FEDER) à hauteur de 30 %.

Le comité syndical après en avoir délibéré :

- Approuve la réalisation des levés topographiques complémentaires sur les bassins de l'Ource et de la Laignes,
- Autorise le Président à lancer, le cas échéant, les demandes de financement auprès de tout autre financeur potentiel,
- Autorise le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.

M. Daniel SIREDEY demande si ce nouveau marché relève d'une erreur du bureau d'étude qui avait mal estimé ou si c'était un surcoût non prévu. Mme Natacha FONTAINE, technicienne de rivière, lui répond que ce n'est ni l'un ni l'autre, mais le précédent marché ne peut pas être reconduit à cause du maximum atteint, il faut donc relancer un marché en cohérence avec les estimatifs (inférieurs à 90 000 €) et avec une publicité adaptée.

Un autre délégué souhaite connaître l'emprise des relevés LIDAR et levés topographiques sur les bassins. Mme Natacha FONTAINE explique que l'ensemble du lit majeur est concerné, c'est-à-dire les zones susceptibles d'être inondées lors des crues.

Ce même délégué demande quels petits affluents de la Seine, de l'Ource, de la Laignes seront pris en compte. La technicienne lui répond que le Brevon est concerné pour la Seine, la Digeanne pour l'Ource et qu'il n'y a pas d'affluent défini sur Laignes actuellement.

Vote : 95 voix pour, une abstention.

❖ Questions diverses

Un projet d'accompagnement des communes à la pose de repères de crues, mené par l'EPTB Seine Grands Lacs, est présenté au comité syndical.

Accompagnement des communes à la pose de repères de crues

Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)

« Troyes et du Bassin de la Seine Supérieure »

TROYES CHAMPAGNE MÉTROPOLE

SEINE GRANDS LACS

LE DÉPARTEMENT DE L'AUBE

LE PRÉFET DE L'AUBE

LE SYNDICAT DÉPART

SEQUANA

GRAND EST

LE DÉPARTEMENT DE LA PÊCHE

SDDEA

Accompagnement des communes à la pose de repères de crues – EPTB Seine Grands Lacs



Démarrage de l'étude en **mars 2021**



A destination des **communes** situées sur le **bassin de la Seine Supérieure**



L'objectif est de **développer la conscience du risque inondation** du grand public



Démarche **gratuite** pour les communes

Financée par l'EPTB Seine Grands Lacs avec l'Etat, le FEDER Champagne Ardenne et la Région Grand Est

Comment s'inscrire ?



Remplir le questionnaire et le déposer aux services de l'EPAGE SEQUANA

L'EPTB Seine Grands Lacs vous contactera pour bénéficier de la prestation



M. Philippe VINCENT remercie l'ensemble des participants pour leur présence et clôture la réunion.